


**Nombre
de conseillers :**
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 13

Envoyé en préfecture le 21/06/2022
Reçu en préfecture le 21/06/2022
Affiché le 
ID : 060-216004473-20220617-DE2022381-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

De la commune NEUVILLE-BOSC
Séance du 17 juin 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 07 juin 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Annie LEROY, Maire.

Etaient présents : Mmes DECAMP, LEJEUNE, LEROY, MEYER, OUGHLIS-HENRY et Mrs CATTELOIN, COULETEL, DUPUY, GOMES, RAYNAUD.

Absent excusé : M SAINT-POL donne pouvoir à Mme LEROY
M DUJARDIN donne pouvoir à M CATTELOIN
Mme LESCA donne pouvoir à Mme LEJEUNE
M FLEURY est absent excusé

Secrétaire de séance : Madame Juliette LEJEUNE.

Ouverture de séance : 20h00.

Délibération DE2022381 : Convention Gestion des hydrants :

Madame le Maire propose de renouveler la convention sur la gestion des hydrants avec la S.E.A.O (Société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise).

Madame le Maire propose de confier le contrôle des poteaux d'incendie (prestation 1) et l'entretien des poteaux d'incendie (prestation 2).

L'exposé de Madame Le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention comme proposé,
- Autorise Madame Le Maire à signer cette convention.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le 17 juin 2022

Annie LEROY

Le Maire



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification

Et transmise en Préfecture le 21 juin 2022

